

Arrêté n° SG-2022-23

Nature : Institution et Vie politique (5.3.1)

Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de Francheville,

VU les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 6 membres nommés ;

VU l'arrêté n°SG-2020-41 en date du 10 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS ;

VU la démission de Madame Laurence ROBILLARD, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Foyer Notre Dame des Sans Abri »), reçu le 21 juin 2022

VU la proposition faite par Le Foyer Notre Dame des sans Abri :

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un nouveau membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour remplacer Mme ROBILLARD ;

ARRÊTE

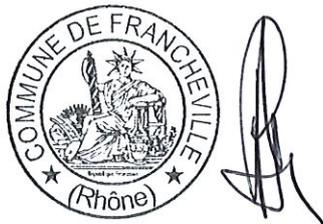
ARTICLE 1 : il est pris acte de la démission de Madame Laurence ROBILLARD, membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS à compter du 7 juillet 2022

ARTICLE 2 : Madame Gladys MOTTE est nommée membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Foyer Notre Dame des Sans Abri ») à compter du 12 juillet 2022

ARTICLE 3 : Madame Gladys MOTTE est nommée pour la durée restante du mandat ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est notifié à Madame Gladys MOTTE, transmis à Monsieur le Préfet du Rhône et des ampliatiions sont adressées aux membres du CCAS.

Fait à Francheville, le 12 juillet 2022



Michel RANTONNET,
Maire de FRANCHEVILLE

Gladys MOTTE

Notifié le


22/07/2022
Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20220712-Art2022-23-AR
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022